

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_158 : URBANISME ET HABITAT / ENGAGEMENT DE LA CABA DANS LE PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) dans le Cantal en date du 21 juin 2022 et la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans le Cantal pour l'année 2024 en cours de signature ;

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en date du 09 février 2023 ;

Considérant le nouveau cadre de contractualisation des missions d'animation et de conseil à la rénovation de l'habitat de l'Anah à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant l'importance de maintenir un Espace Conseil France Rénov' sur le territoire pour répondre aux enjeux de rénovation des logements privés ;

La CABA mène une politique volontariste en matière de rénovation du parc privé, notamment à travers la mise en œuvre sur son territoire d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis 2005. Ces opérations ont démontré leur efficacité avec près de 13 % des résidences principales du parc privé ayant bénéficié d'aides aux travaux dans ce cadre, sur le territoire communautaire. Actuellement, la Collectivité est maître d'œuvre d'une OPAH intercommunale sur la période 2023-2027.

A partir de 2021, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), désormais Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), s'est mis en place à l'échelle départementale, grâce à un partenariat entre le Département et les EPCI : Cantal Rénov' ENERGIE. En moyenne, ce service a réalisé plus de 1 000 actes d'information ou de conseil personnalisé par an sur le territoire de la CABA. Le programme CEE SARE qui finance ce service prend fin le 31 décembre 2024.

Désormais, l'État impose un nouveau système de contractualisation de la rénovation de l'habitat aux collectivités, en fusionnant ces deux dispositifs à partir du 1^{er} janvier 2025 : le Pacte territorial France Rénov', qui remplacera à terme les OPAH existantes.

Il englobe toutes les thématiques de rénovation de l'habitat individuel et collectif : la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé. Il s'adresse à l'ensemble des publics, à savoir les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les syndicats de copropriétaires et les locataires du parc privé. Les objectifs transversaux de ce nouveau dispositif sont :

- mobiliser les ménages en faveur de la rénovation énergétique et accompagner la massification des rénovations ;
- harmoniser l'offre de service socle sur l'ensemble du territoire et favoriser l'approche globale du logement ;
- structurer et favoriser la montée en compétences des écosystèmes publics et privés locaux autour d'objectifs et de priorités partagées.

Afin d'assurer la continuité de la couverture du territoire par un Espace Conseil France Rénov' (Cantal Rénov' ENERGIE) en assurant son financement, il semble opportun que les partenaires locaux (État, Département et EPCI) s'engagent dans un Pacte territorial France Rénov' pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette nouvelle contractualisation permettra, pour le territoire de la CABA et en parallèle de son OPAH 2023-2027, le maintien des missions réalisées par Cantal Rénov' ENERGIE, c'est-à-dire :

- l'animation de la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels ;
- l'information, le conseil et l'orientation des ménages.

La participation estimée de la CABA sera similaire au financement actuel du service, à savoir 0,49 € par an et par habitant, soit environ 26 405 € par an.

En l'absence de convention de Pacte territorial France Rénov' finalisée, un accord de principe est demandé aux EPCI avant la fin d'année 2024. Ladite convention sera proposée au Conseil Communautaire en début d'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 015-241500230-20241219-DEL_2024_158-DE



- d'approuver le principe de l'engagement de la CABA dans le Pacte territorial France Rénov' du Cantal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.